

Budget Primitif 2023

BUDGET 2023

[13 620 000 €]

La section de fonctionnement [8 860 000 €]

La section d'investissement [4 760 000 €]

Les grandes orientations pour 2023 retenues au débat d'orientation budgétaire, en date du 3 mars dernier, sont les suivantes :

- maintien des taux d'imposition,
- maintien des tarifs,
- recours à l'emprunt en 2023 suite travaux prévus,
- vente du patrimoine en optimisant les terrains et bâtiments non utilisés,
- favoriser l'émergence de projet de lotissements pour de l'accession à la propriété et donc augmenter les bases
- maîtrise des dépenses de fonctionnement courantes (téléphonie, abonnement, affranchissement...),
- dépenses supplémentaires afin de se mettre en conformité avec la réglementation,
- maintien des dépenses d'entretiens et réparations des bâtiments, aires de jeux, trottoirs et voiries,
- mise en place des actions politique ville,
- nouvelles actions de fonctionnement en lien avec le programme municipal,
- prévision de hausse modérée des frais de personnel,
- maintenir l'effort d'équipement et la qualité des services,
- éviter l'effet de ciseau en fonctionnement,
- dégager plus d'épargne.

LE FONCTIONNEMENT [8 860 000 €]

LES RECETTES

Les dotations et participations [4 128 500 €]

Les prévisions de recettes du chapitre « Dotations et participations » s'élèvent à 4 128 500 €.

- Article 74111 : Dotation global forfaitaire avec un montant prévisionnel de 1 390 000 €,
- Article 74121 : Dotation de solidarité rurale avec un montant de 330 000 €,
- Article 74123 : Dotation de solidarité urbaine avec un montant de 1 500 000 €,
- Article 74127 : Dotation nationale de péréquation d'un montant de 175 000 €,
- Article 744 : FCTVA avec un montant de 45 000 € en fonction des dépenses réalisées en 2021,
- Article 74718 : Autres participations de l'Etat à hauteur de 130 000 €,
- Article 7472 : Subventions régionales : 5 500 €,
- Article 7473 : Subventions département : 4 000 €,
- Article 7478 : Subventions participations de la C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales) pour le contrat Enfance Jeunesse, des subventions pour le C.L.A.S. (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), le R.E.A.A.P. (Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) et la microcrèche avec un montant prévisionnel de 390 000 €,
- Article 74832 : Attribution du fonds départemental de taxe professionnelle estimée à 105 000 €,
- Article 74834 : Allocations compensatrices de taxes foncières sont attendues à hauteur de 37 000 € (suppression des allocations compensatrices de la TH),
- Article 7484 : Dotation de recensement de 13 000 €,
- Article 748372 : Dotation Politique Ville à hauteur de 4 000 €.

Les impôts et taxes [3 571 500 €] comprennent :

- le reversement de l'attribution de compensation par l'Agglomération prévu à hauteur de 55 000 € et 110 000 € pour la dotation de solidarité communautaire,
- le fonds de Péréquation Inter-Communes (F.P.I.C.) est estimé à 180 000 €,
- le FNGIR prévisionnel est de 16 000 €,
- la taxe sur l'électricité est prévue à 100 000 €,
- les emplacements publicitaires sont prévus à 10 500 €,
- les droits de mutation liés à l'achat et la vente d'immeubles sur le territoire sont estimés à 100 000 €.

Les prévisions de recettes des impôts locaux s'élèvent à 3 000 000 €. Elles sont en hausse en raison d'une revalorisation des bases de 7%.

Les évolutions des bases et des taux des années 2017 à 2022 sont les suivantes :

Année	2017	2018	Variation	2019	Variation	2020	Variation	2021	Variation	2022	Variation
<i>Taxe d'habitation</i>											
Base	6 310 442	6 417 236	1,69%	6 547 690	2,03%	6 552 759	0,08%	719 926	-89,01%	721 007	0,15%
Produit	890 404	905 472	1,69%	923 880	2,03%	924 595	0,08%	101 581	-89,01%	101 734	0,15%
<i>Foncier bâti</i>											
Base	3 993 970	3 942 331	-1,29%	3 907 035	-0,90%	4 059 378	3,90%	4 315 566	6,31%	4 425 297	2,54%
Produit	1 403 490	1 385 487	-1,28%	1 372 407	-0,94%	1 426 135	3,91%	2 447 390	71,61%	2 644 419	8,05%
<i>Foncier non bâti</i>											
Base	41 846	41 796	-0,12%	42 308	1,22%	42 756	1,06%	42 937	0,42%	45 488	5,94%
Produit	39 356	39 309	-0,12%	39 791	1,23%	40 212	1,06%	40 382	0,42%	42 781	5,94%
Produit total	2 333 250	2 330 268	-0,13%	2 336 078	0,25%	2 390 942	1,74 %	2 589 353	5,90%	2 788 934	7,71%

Atténuations de charges [30 000 €]

Le montant total des prévisions de recettes du chapitre 013 est de 30 000 € pour les remboursements d'assurance sur des agents en arrêts maladies. Pour rappel, désormais les remboursements se font principalement au chapitre 77 (recettes exceptionnelles), ils subsistent sur ce chapitre pour les contractuels et les titulaires de moins 28 heures.

Produits des services du domaine [197 000 €]

Les prévisions de recettes du chapitre 70 sont basées sur le réalisé 2022 et s'élèvent à la somme de 197 000 € :

- la vente de concessions au cimetière : 20 000 €,
- les redevances d'occupation du domaine : 20 000 €,
- les participations des administrés pour le service culture : 15 000 €,
- les participations des usagers pour les services à caractère social : 38 000 €,
- les participations des usagers pour les services périscolaires : 100 000 €,
- remboursement de frais aux redevables : 4 000 €.

Autres produits de gestion courante [77 088 €]

Les prévisions de recettes du chapitre 75 sont en baisse avec le début de la délégation de service public en juillet 2023 et le départ de la PJJ en décembre 2022, la somme de 71 088 € est prévue pour la location d'immeubles. Il est prévu 6 000 € de participation des communes à l'organisation du marché de Noël de fin d'année.

Produits exceptionnels [143 000 €]

Les prévisions de recettes du chapitre 77 sont de 143 000 € comprenant principalement les remboursements pour les arrêts maladies et accidents de travail et l'indemnisation du sinistre de la salle de sports Carpentier.

Résultat reporté [712 911 €]

Le montant du résultat reporté en fonctionnement de 2022 est de 712 911 €.

LES DEPENSES

Les charges à caractère général [2 624 260 €]

Pour rappel, les dépenses de ce chapitre en 2022 s'élevaient à la somme de 2 513 000 € au budget et à 2 276 644 € en réalisé. Pour le budget 2023, il est donc prévu une hausse de 4 %, soit 111 260 € par rapport au budget 2022.

Les évolutions importantes concernent :

- l'augmentation des prévisions pour les dépenses d'électricité soit 260 000 euros de crédits supplémentaires (+ 173%),
- l'augmentation des prévisions pour les achats de prestation de services de 60 000 euros pour les accueils de loisirs, la restauration scolaire, les actions politique de la ville...
- l'augmentation des prévisions pour les dépenses de fêtes et cérémonies de 24 000 euros avec le marché de Noël, bal salsa ...,
- la baisse de la prévision pour l'entretien et la réparation de voiries avec un montant de 139 000 € pour les travaux de gravillonnage et de purges, après un programme pluriannuel de travaux de plus d'un million d'euros sur les trois dernières années.

Les charges de personnel [4 075 000 €]

En 2022, la collectivité a enregistré une hausse de 100 000 € non prévue au budget prévisionnel. Cette hausse s'explique par :

- + 23 000 € en raison de positions statutaire de maladie,
- + 40 000 € en raison de la hausse du point d'indice et de la bonification d'un an de carrière,
- + 87 000 € en raison des remplacements d'agents en arrêt de travail et des surcroûts de travail,
- - 50 000 € liés à des départs d'agents (mutation, retraite, disponibilité pour convenance personnelle).

Pour l'année 2023, l'évolution des dépenses salariales est estimée à + 94 150 €.

En parallèle, la collectivité prévoit une réduction des dépenses liée au non recours à TTS (Travail Tremplin Sécurité) et des recettes supplémentaires. Le cumul de ces économies s'élèvent à 65 700 €.

L'impact sur l'année 2023 est estimé à + 28 450 €.

1) Personnel titulaire et stagiaire : 63 150 €

Arrivées statutaires : 117 800 €

- Impact des agents arrivés au cours de l'année 2022 : 17 550 € (Agent bâtiment).
- Impact des recrutements prévus au cours de l'année 2023 : 100 250 € (Agent cadre de vie, Responsable cadre de vie...).

Départs statutaires : -117 400 €

- Impact des départs d'agents au cours de l'année 2022 : -92 500 € (mutations de la référente santé handicap et de la secrétaire de direction au cabinet du maire, disponibilité du directeur adjoint des services techniques).
- Impact des départs d'agents au cours de l'année 2023 : - 24 900 € (départ en raison de fin de droit à maladie d'agents ouvrant droit à un départ à la retraite).

Titularisations : 11 600 €

- Impact des agents qui seront titularisés au cours de l'année 2023 : 11 600 € (Agent d'entretien).

Maladie (changement de position statutaire liée à des arrêts de longue durée) : - 1 400 €

Impact des évolutions de carrière (GVT) et de cotisations : 45 350 €

- Avancements de grade 2022 : 3 750 €.
- Avancements de grade 2023 : 2 500 €.
- Hausse du point d'indice au 01/07/2022 + bonification statutaire d'un an de carrière : 39 600 €.
- Enveloppe prévisionnelle supplémentaire pour la gipa : 1 000 €.
- Baisse du taux d'accident de travail (de 2.93% à 2.78%) : -1 500 €.

Modification de temps de travail : 7 200 € (ouverture de l'ALSH le mercredi après-midi).

2) Personnel contractuel : 31 000 €

Arrivées contractuelles : 64 800 €

- Impact des arrivées en CDD au cours de l'année 2022 : 40 300 € (Personnel structure jeunesse, agent d'entretien).
- Impact des recrutements prévus au cours de l'année 2023 : 24 500 euros (Agents recenseurs, agent RH en fin de contrat d'apprentissage).

Départs contractuels : - 34 800 €

- Impact des fins de contrats au cours de l'année 2023 : - 34 800 € (fin des contrats PEC, retraite à l'accueil, fin de contrat d'apprentissage).

Divers : 1 000 € (hausse du SMIC pour apprentis et contrats PEC)

3) Impact sur des éléments annexes : - 43 900 €

- Non recours à TTS (Travail Tremplin Solidarité): - 43 900 €.

4) Recettes supplémentaires estimées : 21 800 €

- Enveloppe de l'INSEE pour le recensement : 13 000 €.
- Remboursement sur maladie : 8 800 €.

Les autres charges de gestion courante [939 200 €]

La subvention versée au C.C.A.S. est de 300 000 € (en hausse de 75 000 € : ajustement de la subvention en fonction des besoins du C.C.A.S).

Les prévisions de subventions aux associations sont d'un montant de 72 700 €.

Les participations aux organismes intercommunaux sont jointes en annexe et sont prévues à hauteur de 450 000 €.

La prévision des indemnités des élus et charges est de 100 000 € et 4 000 € pour la formation.

Les charges financières [54 000 €]

Les intérêts de la dette sont estimés à 54 000 €.

Les charges exceptionnelles et atténuations de produits [57 540 €]

Les prévisions de charges exceptionnelles s'élèvent à un montant total de 42 500 € principalement pour les bourses de rentrée scolaire et les récompenses pour l'obtention du brevet. Une enveloppe est dédiée aux aides pour le vélo à assistance électrique et classique et à l'aide pour la plantation d'essences locales.

Les prévisions pour les atténuations de produits s'élèvent à 15 040 €.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections [380 000 €]

Un montant prévisionnel de 380 000 € est prévu pour les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles (article 6811).

Le virement à la section d'investissement [700 000 €]

Le transfert à la section d'investissement est de 700 000 € pour équilibrer la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer une partie des projets d'investissement.

L'INVESTISSEMENT [4 760 000 €]

LES RECETTES

- ❑ **Subventions attendues** : 1 156 000 € (incluant les reports au titre des investissements passés réalisés et prévus),
- ❑ **Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé sur les années antérieures** : 500 000 €,
- ❑ **Fonds de Compensation de la TVA** : 125 000 € (remboursement TVA des investissements de 2021),
- ❑ **La taxe locale d'équipement** : 14 886,70 €,
- ❑ **Le virement de la section de fonctionnement** : 700 000 €,
- ❑ **Les amortissements** : 380 000 €,
- ❑ **Emprunt** : 1 000 000 €,
- ❑ **Les travaux d'office** : 15 000 €,
- ❑ **L'excédant d'investissement reporté** : 649 113,30 €,
- ❑ **Produits des cessions** : 220 000,00 €.

LES DEPENSES

□ **Les dépenses d'équipements (incluant les reports de 2022) : 4 485 000 €**

Opération 523, base de loisirs : 105 000 €

- aménagement du parc et du camping : mobilier urbain 98 000 €, décompteurs électriques parcelles du camping 7 000 €

Opération 526, aménagement du territoire : 254 000 €

- achat terrain centre ville : 70 000 €,
- poteaux incendie : 13 000 €,
- réfection pont chemin de randonnée : 10 000 €,
- mobilier urbain, panneaux de signalisation : 15 000 €,
- enveloppe pour les conseils de quartiers : 25 000 €,
- report conseils de quartiers centre 4 000 €,
- création terrain de pétanque conseil de quartier Transvaal (reports de crédits) : 8 000 €
- équipements pour le plan communal de sauvegarde : 15 000 €,
- études projets : 20 000€,
- études réfection rues Lamendin et Casanova (reports de crédits) : 31 000 €
- réfection parking espace des solidarités (reports de crédits) : 43 000 €,

Opération 527, vidéoprotection : 13 000 €

- équipements sur la commune de système de vidéoprotection pour lutter contre les incivilités et les dégradations (reports de crédits)

Opération 552, salles polyvalentes et logements communaux : 155 000 €

- programme accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour la somme de 30 000 € (diverses salles),
- travaux de réfection salle Mancey, éclairage, sol, acoustique... : 60 000 €,
- plan énergie et eau : 40 000 € (renouvellement chaudières, récupérateurs d'eau),
- matériels de restauration : 5 000 €,
- équipements festivités (réfrigérateurs, tables, chaises) : 10 000 €,
- alarmes incendies divers bâtiments : 10 000 €,

Opération 559, cimetière : 299 000 €

- extension cimetière et maîtrise d'oeuvre : 266 000 €,
- aménagement cimetière des indigents phase 2 : 15 000 €,
- équipements : 6 000 €,
- divers aménagements : 12 000 €,

Opération 564, enseignement : 151 000 €

- étude faisabilité école primaire Pierre et Marie Curie 40 000 €,
- nez de marches école primaire Clarence : 40 000 €,
- équipements écoles diverses (mobilier, rideaux, racks vélos, PPMS) : 26 000 €,
- acoustique salle de restauration Mancey : 20 000 €,
- escalier de secours école primaire Goscinny : 20 000 €,

- jeux thermocollés écoles : 10 000 €,
- création locaux poubelles écoles maternelles cité 30 et Clarence, primaire cité 34, maîtrise d'œuvre parking primaire du Transvaal (reports de crédits) : 35 000 €.

Opération 565, sports : 190 000 €

- vestiaire Jules Mallez (reports de crédits) : 10 000 €,
- étude de faisabilité complexe sportif : 45 000 €,
- équipements aires de jeux Transvaal et cité 30 : 135 000 €,

Opération 590, informatisation : 43 000 €

- renouvellement parc informatique : 21 000 €,
- sécurité informatique : 22 000 €.

Opération 592, salle Daniel Carton : 3 000 000 €

- études, maîtrise d'œuvre (reports de crédits) : 140 000 €,
- travaux : 2 860 000 €.

Opération 593, social : 44 000 €

- véhicule électrique en autoportage: 44 000 €.

Opération 594, administration : 63 000 €

- mobilier : 25 000 €,
- équipements police rurale : 8 000 €,
- véhicule police rurale : 30 000 €.

Opération 596, services techniques : 53 000 €

- équipements des services : 26 000 €,
- aménagement des services techniques : 17 000 €,
- pompe à chaleur réversible : 10 000 €.

Opération 597, enfance, jeunesse : 71 000 €

- véhicule 9 places : 40 000 €,
- matériel pédagogique jeunesse : 3 000 €,
- matériels ALSH (accueil de loisirs) : 5 000 €,
- pompe à chaleur espace jeunes : 20 000 €,
- mobilier espaces jeunes (reports de crédits) : 3 000 €.

Opération 598, culture : 28 000 €

- acquisition d'instruments de musique (+ reports de crédits) : 8 000 €,
- matériels (costumes, enceinte d'enregistrement) : 15 000 €,
- parcours culturel : 5 000 €.

Opération 599, développement économique : 16 000 €

- équipements et frais divers (+ reports de crédits) : 16 000 €.

Le remboursement de l'emprunt (capital): 260 000 €.

Les travaux d'office : 15 000 €.

Budgets Annexes 2023

Budget annexe Lotissements communaux du Transvaal :

Fonctionnement : 325 000 €

Investissement : 271 000 €

Crédits prévus pour le projet de lotissement. Le budget est équilibré mais l'opération doit rapporter un excédent à la collectivité.

Budget annexe Zone Activités Avenue Paul Plouviez :

Fonctionnement : 21 000 € Prévisions pour imprévues en fonctionnement.

Investissement : 148 000 € Dépenses : déficit cumulé de 147 107,58 € et dépenses 892,42 € / Recettes : cessions de terrains.

L'Agglomération a repris la compétence de l'ensemble des zones d'activités. Ce budget sera clôturé prochainement.

Budget annexe Zone Activités de La Clarence :

Fonctionnement : 2 000 €

Investissement : 57 000 € Déficit cumulé de 56 402,32 € et dépenses : 597,68 € / Recettes : cessions de terrains.

L'Agglomération a repris la compétence de l'ensemble des zones d'activités. Ce budget sera clôturé prochainement.